



Contrat de location bail de 6 ans

Par **jenny**, le **14/10/2010** à **10:49**

Bonjour, rnje viens sur le site car je rencontre un soucis concernant une location a des fins publicitaire. Nous avons loue une partie de notre mur de cloture afin d'y poser des panneaux publicitaires , nous avons signe un bail de 6 ans moyennant un loyer annuel ceci etant les panneaux a ce jour n'ont toujours pas ete posees et l'agence ne souhaite nous payer sachant que le bail a ete signe en mars 2008 peut il partir du principe qu'etant donne que les panneaux n'ont pas ete pose il peut decider de ne pas nous payer ou est il malgre ce obliger de nous devoir le loyer .rnMalgre de nombreux appels infructueux que dois je faire merci d'avance pour vos reponses

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **12:00**

Il faut relire les clauses du bail, elles font foi.

Par **jenny**, le **14/10/2010** à **14:10**

rebonjour , merci pour votre reponse j'ai bien relu le contrat et a aucuns moments il n'est stipule une exception de payer le loyer j'essaie de l'appeler et personne ne daigne repondre a mes messages je ne sait quel doit etre mon attitude dois je rompre le contrat ou attendre sauf que l'annee derniere il ne m'a payer que la moitie du loyer et cette annee rien il fait sa sauce et je ne crois pas que ce qu'il fasse soit juste et surtout legal .